

■ A lire, à écouter, à voir, à entendre !

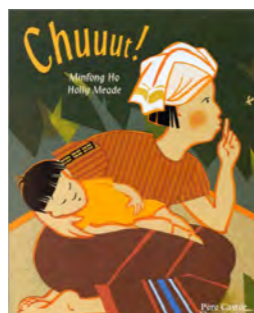
**Assistantes Maternelles :
Un monde extraordinaire**
Jean Epstein,
Edition Philippe Duval



La compilation des articles écrits par Jean Epstein dans la revue "Assistantes Maternelles magazine" à la rubrique "Sens et Bon Sens"

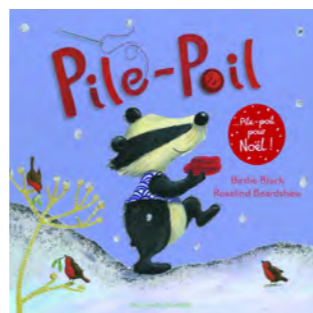
A partir de 7 ans.

Chuuut ! : Berceuse thaï
Minfong Ho, Holly Meade,
Edition Flammarion



Une maman couche son enfant endormi dans son hamac mais tous les animaux viennent un par un faire du bruit. Alors à chaque fois, la mère intervient " Chut, chut, pas si fort... Tu sais bien que bébé dort... Chut, chut, moins de bruit, mon bébé s'est endormi".

Pile-Poil
Birdie Black,
Rosalind Beardshaw
Edition Gallimard jeunesse



Un conte de randonnée, pour cette histoire de Noël. En marge des catalogues jouets, une pièce de tissu va passer de bras en bras... et de chutes en chutes, chacun trouve de quoi en faire un petit quelque chose, un vrai cadeau... Pile-Poil !

■ A faire...

Comptine : La forêt

La forêt (On se décoiffe les cheveux)

Sur la clairière (Montrer son front)

La clairière sur deux lumières (Ouvrir grand les yeux)

Deux lumières sur deux gouttières (Montrer son nez)

Deux gouttières sur un grand four (Ouvrir grand la bouche)

Deux baguettes (Montrer ses deux bras)

Sur un tambour et...

Zim Boum Boum (Taper son ventre avec ses 2 bras)



Fabrication d'un mobile avec des feuilles mortes



- Ramassez quelques feuilles de formes différentes avec les enfants dans le jardin ou le parc.
- Prenez des crayons de cire de couleurs différentes et du papier blanc épais.
- Placez les feuilles à l'envers (nervures visibles) sur la table et mettez le papier par-dessus.
- Aidez les enfants à crayonner régulièrement le papier avec la partie large du crayon de manière à faire apparaître le dessin de la feuille.
- Fabriquez un mobile en découpant plusieurs de ces dessins : faites un trou en haut de chacun d'eux et attachez-les avec un fil le long d'une baguette de bois.

Conception KMS Conseil Général - Crédits photo : CG74 - Fotolia © valizai14



Festival "Au bonheur des mômes"

Du 25 au 31 août, la commune du Grand Bornand a accueilli pour sa 22^{ème} édition le festival international de spectacles jeune public "Au Bonheur des Mômes".

Dans ce cadre le Conseil général a mis à disposition des familles, comme les années précédentes son stand "Planète Famille".

Pour les enfants de 0 à 4 ans, de nombreux jeux, ateliers et activités de découverte, parcours de motricité étaient proposés par Les professionnelles de la DPMI-PS dans des espaces adaptés et aménagés pour les recevoir.

Plus de 100 enfants de moins de 3 ans ont fréquenté cet espace chaque jour.



La prochaine édition de ce festival est déjà en cours de préparation et se déroulera du 24 au 29 août 2014.

Rendez-vous l'année prochaine !

Journée départementale des RAM



Au programme : conférence et ateliers.

Mme Christel PETITCOLIN, conférencière et écrivaine, a abordé les principes d'une bonne communication entre professionnelles, parents et enfants.

"Ne pas juger l'enfant, accompagner le parent dans son parcours, rester objectif."

Le Samedi 6 Avril 2013, 239 assistantes maternelles ont participé à la 2^{ème} Journée départementale des Assistantes Maternelles des Relais de Haute-Savoie.

Les ateliers ont permis de découvrir la Validation des Acquis Professionnels, les Maisons d'Assistantes Maternelles, mais aussi la création de jeux à partir de récupération, les modules BALADALIR et même la sophrologie.

N° 11 - Décembre 2013

Quelques chiffres
(au 15/11/2013)

Assistants Maternels Agréés
5725

Assistants Familiaux Agréés
249

Assistants Maternels en activité
5175

Assistants Familiaux en activité
244

Le comité de rédaction est toujours attentif à vos propositions. Vous pouvez nous contacter à :
journal.assmat@cg74.fr

Comité de rédaction

✓ Florence COLLIGNON,
Membre CDAJE

✓ Catherine COULBAULT,
Puéricultrice Coordinatrice
PMI-Promotion de la Santé
Conseil général 74

✓ Dina ESTEVE
Psychologue DPE
Conseil général 74

✓ Marc JULIEN-PERRIN
Président UDAF

✓ Dr Agnès LACASSIE-DECHOSAL
Médecin Directeur
PMI-Promotion de la Santé
Conseil général 74

✓ Nathalie RIBES
Animatrice RAM
Mairie de Seynod

✓ Frédérique ROYON
Directrice Adjointe
Caf 74

Edité à 3 100 exemplaires
Impression : Conseil Général 74

Ce journal est téléchargeable sur le site du Conseil Général
<http://www.cg74.fr>
Rubrique Particuliers

■ Modification de la demande d'agrément

L'arrêté du 19 août 2013 vient modifier le dossier de demande qui devra désormais comprendre, en plus, des pièces habituelles :

- la copie du titre de séjour en cours de validité autorisant l'exercice d'une activité professionnelle
- la copie d'un justificatif de domicile.

Lors d'une demande d'exercice en maison d'assistants maternels :

- l'attestation d'assurance « incendies accidents et risques divers » de la maison d'assistants maternels

- la copie de l'autorisation d'ouverture au public par la commune d'implantation de la maison d'assistants maternels.

Lors d'une demande de renouvellement :

- l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

Lors de l'examen de la demande d'agrément, peuvent également être demandées les copies des documents suivants :

- attestation de visite annuelle
- certificat de ramonage
- attestation d'entretien de la chaudière
- constat des risques d'exposition aux peintures au plomb (construction avant le 1^{er} janvier 1949)
- note technique sur les piscines privatives non closes y compris en cas de changement de lieu d'exercice ou d'installation de piscine en cours d'agrément.

■ Les brèves de la Caf

■■■ Prime à l'installation : du nouveau :

Lors d'un premier agrément, vous pouvez bénéficier d'une aide à l'installation de la part de la Caisse d'Allocations Familiales. Son montant est de 300 €. Il peut être porté à 600 € si vous résidez dans une commune mal couverte en modes de garde (calcul effectué par la Caf, sur la base de statistiques nationales et départementales).



■■■ Améliorer votre logement pour mieux accueillir les enfants, avec un prêt, c'est plus facile !

Si vous exercez à votre domicile ou au sein d'une maison d'assistantes maternelles, et que vous voulez réaliser des travaux pour améliorer l'accueil ou la sécurité des enfants que vous accueillez, vous pouvez peut-être prétendre au prêt d'amélioration du logement de l'assistant maternel. C'est un prêt à taux zéro, de 10 000 € au maximum, couvrant au plus 80 % du coût des travaux. Il est remboursable en 120 mensualités au maximum. Il peut être demandé auprès de la Caisse d'allocations familiales.

■■■ Mon-enfant.fr : inscrivez-vous !



Le Conseil général et la Caf sont partenaires pour faire vivre le site "mon-enfant.fr". Celui-ci permet aux parents qui cherchent un mode de garde d'identifier les solutions possibles près de chez eux ou de leur lieu de travail. Si vous n'êtes pas encore inscrit, vous pouvez demander cet enregistrement à la Caf.

Un petit plus : si vous le souhaitez, vous pouvez directement mettre à jour vos disponibilités sur le site !

■ IRCM



L'IRCEM Prévoyance met gratuitement à disposition des assistants maternels employés par des parents, un service d'écoute et de soutien psychologique anonyme et confidentiel assuré par des professionnels de l'écoute.

Pourquoi appeler ?

- Pour être aidé à surmonter une situation difficile (hospitalisation, décès, mutation...) et prévenir dès que possible l'apparition de difficultés psychiques liées à ces situations stressantes.

- pour se sentir mieux, ne plus se sentir seul.

Comment appeler ?

N° vert gratuit 24h/24 et 7j/7

0 800 73 77 97

Site internet :

<http://www.psy.fr>
Espace bénéficiaires

Identifiant : psyaam
Mot de passe : ircem

■ Repères professionnels : Les bonnes pratiques au quotidien

L'enfant qui mord



Tout professionnel de la petite enfance est confronté un jour à un enfant qui mord et aux conséquences de son acte : des pleurs du « mordu », aux réprimandes de l'adulte jusqu'à l'angoisse des parents des victimes devant ce qu'ils considèrent comme une grande agression envers leurs chérubins.

Mordre est un acte impulsif très courant chez les enfants de moins de 3 ans et représente un moyen de découvrir le monde, de s'exprimer, souvent parce que le langage n'est pas encore en place. Dès sa naissance, le nourrisson va sentir, goûter, toucher... avec sa bouche et sa langue. Pour lui, le plaisir procuré est au premier plan. L'apparition des premières dents rend cette découverte moins agréable... surtout pour celui qui est mordu !

Mordre est une phase par laquelle passent beaucoup d'enfants, ce phénomène est transitoire et tend à disparaître quand l'enfant acquiert le langage. L'enfant peut exprimer à travers ce geste de la tendresse, de la colère ou de la frustration. Mais quelque soit la raison, il est important d'intervenir de manière systématique.

Il est important de :

- consoler la victime et expliquer à l'enfant qui mord que cela fait mal
- bien expliquer à l'enfant que c'est le geste qu'il a eu que vous n'appréciez pas, ce n'est pas lui.

Chercher ce qui se cache derrière l'acte est important, mais l'interdit reste nécessaire et doit être accompagné par l'adulte pour que l'enfant puisse découvrir d'autres moyens de communication et d'expression. En mettant des mots sur ce geste, l'adulte va permettre à l'enfant de comprendre l'interdit et d'accéder à un partage autrement que par la morsure.

Ne pas oublier :

- la morsure est un acte impulsif, que l'enfant n'arrive pas toujours à maîtriser et à contrôler.
- l'enfant a le droit d'exprimer sa colère, son désaccord ou des câlins, mais autrement que par la morsure
- ne pas punir, mais rappeler l'interdit de l'acte, on ne doit pas faire mal à l'autre !
- proposer d'autres moyens d'expression en tenant compte de l'âge de l'enfant
- surtout ne pas mordre l'enfant pour « qu'il comprenne » !!! Ce qui est interdit pour l'enfant l'est aussi pour l'adulte : transgresser la loi laisserait entendre que c'est la loi du plus fort qui l'emporte.

■ Bon appétit

■■■ Plat du jour :

Le burger revisité

Ingrédients :

Du pain de mie, des tranches de tomates, des tranches d'œufs durs, de la mayonnaise.

Préparation :

Couper des ronds à l'emporte-pièce dans le pain de mie d'une taille légèrement supérieure à vos tomates, tartiner de sauce et faire le montage : Pain de mie + tomate + œuf + pain de mie.



■■■ Dessert :

Verrine aux fruits et au fromage blanc

Ingrédients :

4 petits fromages blancs bat-tus, 20 g de sucre, 3 feuilles de gélatine, 1 petite boîte de fruits au sirop de votre choix.

Préparation :

Faire tremper la gélatine dans l'eau froide. Couper les fruits en petits morceaux. Mélanger le fromage blanc avec le sucre puis faire chauffer un peu de jus de fruits pour diluer la gélatine essorée. Mélanger ce jus, le fromage et les fruits et les mettre en verrine. Placer au frais pendant minimum 3 heures.

■■■ Goûter :

Chocolat Surprise

Ingrédients :

1 rouleau de pâte brisée, 1 tablette de chocolat noir ou au lait, 1 jaune d'œuf.



Préparation :

Découper des petits carrés de pâte. Mettre un carré de chocolat au milieu. Refermer la pâte pour former un petit paquet. Mettre sur la plaque du four. Dorer au jaune d'œufs 15 minutes à 108 °C.